

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2017

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Pour : 34
Abstentions : 0
Contre : 0

OBJET : Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » - Session 2017

L'An deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, R. BENMERADI, Maires-Adjoints : R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

JP. AUBRUN	à	JL. DELERIN
ME. MORIN	à	E. CHAMBON
JC. PORCHERON	à	JM. DURAND
AM. MERCADIER	à	C. BIGRET
G. MERGY	à	D. BEKIARI
P. BUCHET	à	S. CICERONE

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 13 mars 2017 concernant les subventions aux associations et établissements publics pour 2017,

Vu la délibération du 27 février 2017 concernant le lancement de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien »,

Envoyé en préfecture le 17/07/2017

Reçu en préfecture le 17/07/2017 DEL170703_10

Affiché le

Considérant l'intérêt de la municipalité à encourager la dynamisation de la vie associative à travers l'apport de financement via des appels à projets,

Considérant que les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Animation du territoire fontenaisien » répondent aux critères recensés dans le dossier de demande de subvention proposé,

Vu le budget,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2017 les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant attribué
Association socio-culturelle des Sorrières (ASCS)	Reportage photo sur la vie associative à Fontenay-aux-Roses	3 000 €
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	Sport et handicap	24 000 €
Compagnie Camargo	Festival Danses Ouvertes	8 000 €
Esclime pour tous	Stage « pentathlon à Fontenay-aux-Roses »	1 100 €
Farbeez	Salon mieux-être et éco-citoyenneté	2 200 €
Habitat & Humanisme	Fête de la fraternité : Tous bâtisseurs de liens	800 €
Le Manège aux Jouets	Ludo buissonnière	5 000 €
Le Manège aux Jouets	Animation jeux pour les 11-17 ans : jeux thème les mardis	3 000 €
Secours Catholique	Les Coopains : groupement d'achat alimentaire	300 €
	Total	47 400 €

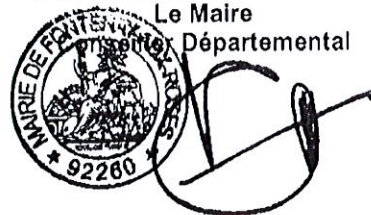
Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- Aux Présidents des associations

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 17/07/17

Publication/Affichage du 18/07/17 au 18/09/17

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé